

FICHE DE SYNTHÈSE SIMPLE ET POLYVALENTE.

Rubrique : recommandation pour rapport minimum au prescripteur

Présentation :

Cette Fiche de Synthèse répond aux critères exposés dans le décret du 29 juin 2000 qui fait obligation au kinésithérapeute de produire des rapports à intervalles spécifiés.

Critères d'inclusion (les catégories majeures cliniques) :

La fiche se veut polyvalente. Succincte, elle est accompagnée en cas de besoin des résultats de bilans plus spécifiques. Remaniée par un groupe de travail, elle reflète la pensée de confrères libéraux peu à l'aise dans les versions précédentes. Il s'agit du **premier envoi**.

Critères d'exclusion (ne pas utiliser pour) :

Rapport final (voir Evolution 4)

Critères de péjoration (diagnostic associé) :

Mentionner visiblement les co-morbidités dont le patient est porteur à la première séance, afin de se prémunir contre le risque d'une désignation « complication ».

Présentation :

- La taille de chacun des encadrés est laissée à l'appréciation des utilisateurs – nous recommandons une feuille unique, recto seulement, en laissant le plus de place possible aux problèmes identifiés par le Kinésithérapeute.
- Les « problèmes » sont les Déficiences et Incapacités qui perturbent le patient (vocabulaire de l'OMS)
- Cette fiche Evolution 3 a supprimé les colonnes de dates, le groupe considérant que la « Date de Prise en Charge » suffit. La libération d'espace permet de détailler davantage les Problèmes Identifiés.
- Le groupe de travail a conservé « Nombre de séances prévues ».
- Il a ajouté la précision « Lieu des séances ».
- Il a demandé que l'on précise « Diagnostic OU Prescription médicale », car souvent le MK ne reçoit pas le diagnostic, uniquement la prescription.

Nouvelles rubriques :

- En première ligne : nom du patient et numéro de dossier.
- Ajouts de l'encadré n°3 une formulation nouvelle, les « **Conseils d'Hygiène de Vie** ». Notre profession a toujours donné des conseils, sans l'écrire. Dans le contexte des directives sur la qualité « si ce n'est pas écrit, ce n'est pas fait », il est judicieux de préciser d'une ligne que ces conseils ont été donnés, et leur nature.
- Dans l'encadré n°4 : les « points forts » et les « points faibles » du patient. On doit se souvenir que le patient (donc son avocat) peut demander à voir la Fiche de Synthèse, il est prudent de réfléchir au contenu des phrases. Age, motivation, désir de reprise ou non d'un sport ou d'un emploi constituent des points faibles ou forts. Niveau d'instruction, ou socio-économique, ou barrières dérivées de l'environnement peuvent être mentionnés.
- Suppression de « Commentaires pour expliquer... », puisqu'il s'agit d'un premier envoi.

FICHE DE SYNTHÈSE SIMPLE ET POLYVALENTE.

Modèle de fiche de synthèse (évolution 3 – initial)

Date de prescription _____ *Date de début de prise en charge* _____

Nombre de séances effectuées :

Lieu des séances :

Diagnostic médical ou prescription médicale :

*Problèmes identifiés par le Kinésithérapeute
(déficiences, incapacités)*

Principes thérapeutiques (types d'actes)

Objectifs et priorités de la kinésithérapie :

Conseils d'Hygiène de Vie :

Points forts :

Points faibles :

Signature et date :